



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
9 avril 2007  
Français  
Original : anglais

**Pour suite à donner**

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

**Session annuelle de 2007**

4-8 juin 2007

Point 9 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### Descriptif de programme de pays de courte durée

#### Nigéria

##### *Résumé*

Le présent descriptif de programme de courte durée pour le Nigéria est présenté au Conseil d'administration pour examen et approbation. Le Conseil est invité à approuver le budget indicatif global pour 2008, soit un montant de 29 303 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 49 millions de dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

---

\* E/ICEF/2007/8.



## La situation des enfants et des femmes

1. Malgré quelques progrès, la situation des enfants et des femmes au Nigéria continue de susciter l'inquiétude. Dans le rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement pour 2006, il est indiqué que le pays a peu de chances d'atteindre la plupart de ces objectifs à l'horizon 2015. L'incidence de la pauvreté relative, qui est de 55 % (43 % pour les zones urbaines et 64 % pour les zones rurales), est sensiblement plus forte dans le nord du pays. Rien n'indique que la situation des enfants et des femmes progresse, malgré la prospérité du Nigéria et l'amélioration des indicateurs macroéconomiques. La lutte contre la corruption se poursuit et gagne progressivement les hautes sphères de l'administration. On observe également des tendances positives au niveau politique, telles que l'adoption de lois sur les droits des enfants dans 12 États, qui renforce le cadre juridique dans ce domaine. En 2006, le Nigéria a élaboré et présenté son premier rapport national sur la Charte de l'Union africaine en faveur des droits et du bien-être de l'enfant et son sixième rapport national relatif à l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le Gouvernement et ses partenaires ont mis au point une politique nationale en faveur de l'égalité des sexes, et la participation des femmes à la vie politique progresse. Un plan d'action national en faveur des orphelins et des enfants vulnérables a été établi et adopté. Le résultat de l'enquête nationale relative à la séroprévalence du VIH indique que l'épidémie s'est stabilisée, mais le taux global de prévalence, qui est encore de 4,4 % chez les adolescents et les jeunes âgés de 14 à 24 ans, est beaucoup trop élevé (3,6 %). Les personnes vivant avec le VIH/sida continuent d'être l'objet d'une stigmatisation et d'une discrimination considérables.

2. Les taux de mortalité infantile, juvénile et maternelle du Nigéria sont plus élevés que ceux enregistrés dans nombre de pays de l'Afrique subsaharienne, environ 50 % des décès d'enfants de moins d'un an se produisant dans le mois suivant la naissance. Seulement 20 % des cas de poliomyélite enregistrés en 2006 sont apparus après le mois de juin grâce à l'adoption d'une nouvelle stratégie et à l'introduction du vaccin antipoliomyélique oral monovalent. En outre, le sud du pays n'a plus enregistré de cas de poliomyélite depuis août 2005. Ces indications préliminaires annoncent un réel déclin de la transmission de la maladie. Dans le nord du pays, la rougeole a reculé en 2006 grâce à une campagne accélérée de vaccination contre la rougeole, menée en décembre 2005, qui a été un succès total. La proportion de personnes ayant reçu les trois doses du vaccin contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos (DCT3) est passée à plus de 60 %. Le Nigéria a respecté les normes d'iodation universelle du sel et a décidé d'enrichir la farine de blé en vitamine A. Le Gouvernement est en train de mettre au point une stratégie en matière de santé maternelle, néonatale et infantile en vue de parvenir à un consensus et de centrer les efforts sur l'efficacité des interventions, ce qui doit permettre l'établissement de partenariats solides dans ce domaine. Le taux d'accès à l'eau salubre est tombé, entre 1990 et 2004, de 80 % à 67 % dans les zones urbaines et de 33 % à 31 % dans les zones rurales. Des progrès sensibles ont été enregistrés quant au nombre de cas de dracunculose (infection à ver de Guinée), qui est tombé de 5 355 en 2002 à 15 en 2006. Sur les 40 millions de personnes exposées à l'onchocercose (cécité des rivières), 22 millions sont infectées et on estime que la maladie a rendu aveugles 120 000 personnes. Dans 22 États sur 36, des organismes responsables de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement dans les zones

rurales ont été créés mais la plupart des secteurs administratifs locaux ne possèdent pas de services ou de départements responsables de ces domaines d'action.

3. Les taux d'inscription, de fréquentation et d'achèvement des études dans l'enseignement élémentaire sont encore bas, le taux net de fréquentation dans l'enseignement primaire étant de 60 % et la qualité des résultats ne répond pas aux attentes. De fortes disparités subsistent, sur les plans de l'accès à l'école, de la persévérance scolaire, de l'achèvement des études et des résultats, en fonction du sexe, de la situation géographique et du niveau de pauvreté. De nouvelles stratégies sont appliquées (dans les domaines de l'égalité des sexes, de la création de comités de gestion dans les écoles, de l'éducation à la santé et du développement intégré du jeune enfant, par exemple) et l'élaboration d'une nouvelle politique nationale de l'éducation est en voie d'achèvement. Des systèmes d'information sur la gestion des établissements d'enseignement sont rapidement mis en place afin que la planification repose sur des données objectives, et la participation locale à la planification et à la gestion de l'enseignement progresse.

4. Le Nigéria a mis ses lois fédérales en conformité avec la Convention relative aux droits de l'enfant mais doit encore adopter des lois à cet égard dans 24 États. Les systèmes d'administration de la justice pour mineurs sont encore déficients. Une loi interdisant la traite des êtres humains a été adoptée, et le Nigéria a fait des efforts considérables pour secourir les victimes et traduire les auteurs en justice. L'inscription des naissances progresse : plus de 55 % des enfants sont maintenant enregistrés. Un plan d'action national chiffré de cinq ans en faveur des orphelins et des enfants vulnérables est en place, mais il faut des ressources et des capacités supplémentaires pour que les services soient effectivement fournis aux enfants. La population reste peu consciente des formes de violence dont les enfants sont victimes, malgré le travail de sensibilisation que mènent les institutions de défense des droits de l'homme au niveau local. La participation des jeunes est encore faible à tous les niveaux, en dépit des efforts menés pour renforcer le Parlement des enfants et soutenir les groupes et organisations de jeunes.

## Programme de pays pour 2008

### Tableau budgétaire récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Programme</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<b>Total</b>
Survie et prise en charge précoce de l'enfant	7 986	22 000	<b>29 986</b>
Éducation de base	2 662	12 000	<b>14 662</b>
Eau, assainissement et hygiène	2 662	10 000	<b>12 662</b>
Protection et participation	3 727	4 000	<b>7 727</b>
Planification et communication	3 460	1 000	<b>4 460</b>
Développement local	4 680	–	<b>4 680</b>
Dépenses intersectorielles	4 126	–	<b>4 126</b>
<b>Total</b>	<b>29 303</b>	<b>49 000</b>	<b>78 303</b>

## **Raisons justifiant la reconduction pour un an du programme de pays**

5. L'actuel Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) couvre la période allant de 2002 à 2007. La Stratégie nationale de démarginalisation et de développement économiques (NEEDS I), qui est le plan de réduction de la pauvreté du Nigéria, arrive également à terme en 2007. À la suite de discussions et d'un échange de courriers avec la Commission de la planification nationale, représentant le Gouvernement fédéral du Nigéria, il a été convenu que, du fait de la tenue d'élections générales en avril 2007, il serait bon de mettre au point un programme d'un an pour 2008, auquel succéderait un programme complet qui commencerait en 2009. L'équipe de pays des Nations Unies et l'UNICEF profiteront de cette année pour collaborer avec les nouvelles autorités, après l'élaboration de la deuxième Stratégie nationale de démarginalisation et de développement économiques (NEEDS II) afin d'élaborer, respectivement, le PNUAD et le prochain programme de pays. Le projet de programme de pays pour 2008, qui est donc une reconduction pour un an du programme de pays actuel, comprend, pour l'essentiel, les mêmes composantes et concerne les mêmes secteurs géographiques. On s'efforcera de mieux préciser les objectifs et cibler les résultats du programme, afin d'intensifier les efforts en faveur de la stratégie accélérée pour la survie et le développement de l'enfant, d'améliorer la préparation aux situations d'urgence et de consolider les acquis du programme actuel dans les domaines de l'éducation des filles, de la gestion de l'eau et de l'assainissement et de l'éducation aux règles d'hygiène, de la lutte contre le VIH/sida et de la protection de l'enfance.

## **Objectifs, principaux résultats et stratégies**

6. L'objectif poursuivi reste le même : promouvoir la reconnaissance et la réalisation de tous les droits des enfants et des femmes nigériens, et renforcer la capacité du Gouvernement et de la société civile de garantir aux enfants les meilleures perspectives possibles en matière de survie, de croissance, de développement, de protection et de participation. Cet objectif sera réalisé par l'obtention des principaux résultats attendus des composantes du programme, à savoir : garantir un accès élargi à un ensemble d'interventions concrètes en faveur de la survie de l'enfant; éradiquer la transmission du poliovirus sauvage; amener le taux de population couverte par la vaccination combinée DPT3 (diphtérie/coqueluche/tétanos) à 80 %; accroître de 20 % l'accès à l'eau salubre et aux moyens d'assainissement; obtenir que toutes les naissances soient enregistrées; augmenter les taux nets de scolarisation, de fréquentation scolaire et de passage dans le premier cycle du secondaire respectivement de 10 %, 10 % et 20 %; et améliorer les résultats scolaires de 30% dans les secteurs administratifs locaux visés par le programme. Le programme continuera de conjuguer la prestation de services, le renforcement des capacités et des actions de sensibilisation, qui seront modulés en fonction des différents niveaux d'intervention. On développera les services fournis aux collectivités dans les secteurs administratifs locaux visés par le programme et on s'attachera à renforcer les capacités au niveau des secteurs administratifs locaux en question, des collectivités et des États ainsi qu'au niveau national, particulièrement dans les domaines de la formulation de stratégies et de la formation. Le programme comprendra un plus grand nombre d'activités de sensibilisation et de communication visant à modifier les comportements, qui seront

particulièrement axées sur les secteurs administratifs locaux et les collectivités locales. Les activités de plaidoyer seront intensifiées au niveau de l'État et des secteurs administratifs locaux, l'accent étant mis sur la mobilisation de fonds en faveur des enfants. Le programme sera fondé sur les principes relatifs aux droits de l'homme et à la gestion axée sur les résultats. La lutte contre le sexisme demeurera une priorité, tout comme le renforcement de la préparation et de la réaction aux situations d'urgence, y compris au risque de grippe aviaire.

## Éléments du programme

7. Le principal résultat escompté du programme relatif **à la survie et à la prise en charge précoce de l'enfant** pour 2008 est la réduction de la mortalité infantile, juvénile et maternelle. Les efforts continueront de porter sur le renforcement des capacités, en vue de favoriser les interventions intégrées à fort impact, fondées sur des données objectives, en faveur de la survie de l'enfant, et d'accroître ainsi rapidement le taux de couverture en matière de soins de santé maternelle, néonatale et infantile dans l'ensemble des 111 secteurs administratifs locaux visés par le programme. Cette action s'inspirera de la stratégie accélérée pour la survie et le développement de l'enfant lancée en 2006. Les quatre composantes du programme contribueront à cet effort. Dans le cadre de la composante relative à la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infantile, on continuera de renforcer les capacités des équipes de santé de tous les États et des 111 secteurs administratifs locaux visés par le programme, dans les domaines de la planification, de l'organisation et de la gestion des stratégies de lutte contre les maladies qui touchent les enfants, telles que le paludisme, la diarrhée et les infections respiratoires aiguës, ainsi que de l'appui technique, de la supervision, et de l'approvisionnement en matériel et fournitures. Au titre de la composante relative aux maladies évitables grâce à la vaccination, on s'attachera à appuyer les améliorations et les progrès de l'immunisation systématique dans les secteurs administratifs locaux visés par le programme, en coordination avec l'action menée dans le cadre de la stratégie accélérée pour la survie et le développement de l'enfant. On continuera également d'encourager la vaccination supplémentaire pour obtenir ou maintenir l'élimination de la transmission du poliovirus sauvage par la mobilisation sociale, la sécurité vaccinale et la logistique. Dans le cadre de la composante nutrition et prise en charge précoce de l'enfant, on continuera d'axer l'action sur l'élimination des carences en oligoéléments. En 2008, on fera porter davantage d'efforts sur l'apport en vitamine A (enrichissement de produits alimentaires et distribution de suppléments) aux mères qui viennent d'accoucher et sur la promotion des mesures d'hygiène au foyer, grâce à la création d'une demande et à l'adoption de mesures concrètes en faveur de la santé par les dispensateurs de soins aux niveaux du foyer, de la famille et de la collectivité. La composante relative au dépistage de l'infection à VIH et au traitement du sida continuera d'être axée sur la prévention de la transmission materno-fœtale du VIH et sur les soins aux bébés infectés dans les 15 États et sur le territoire de la capitale fédérale qui reçoivent actuellement une aide. Le nombre de centres à même de fournir l'ensemble de services en matière de prévention de la transmission materno-fœtale du VIH sera augmenté et utilisé comme point de départ pour accélérer l'accès universel à la prévention, au traitement et aux soins.

8. Le programme relatif à **l'éducation de base** vise à augmenter les taux nets de scolarisation, de fréquentation scolaire et de passage dans le premier cycle de l'enseignement secondaire respectivement de 10 %, 10 % et 20 %, et d'améliorer les résultats scolaires de 30 % dans les écoles et les centres visés par le programme, et de contribuer ainsi à ce que les indicateurs progressent dans les secteurs administratifs locaux, dans les États et dans l'ensemble du pays, et à ce que l'écart entre la scolarisation des filles et celle des garçons dans le primaire soit ramené de 17 à 12 %. Cet objectif du programme est plus conforme à l'engagement pris par le Ministère fédéral en faveur de l'école primaire pour tous et de l'amélioration générale de la qualité et de la pertinence de l'enseignement. Dans le cadre de ce programme, un appui continuera d'être apporté à l'amélioration des politiques et de la planification au niveau fédéral, ainsi qu'au niveau des États et des secteurs administratifs locaux, grâce à la fourniture d'un appui technique et à des activités de plaidoyer, au renforcement des efforts en faveur de l'égalité des sexes dans le secteur de l'enseignement et d'un appui spécifique à l'éducation des filles. Dans le cadre de ce programme, on suivra les progrès accomplis, on recueillera des données sur les principaux résultats et on encouragera les pouvoirs publics et les autres partenaires à intensifier leurs efforts. En 2008, on s'attachera particulièrement à améliorer la formation pédagogique des enseignants dans les écoles. Les principales composantes du programme sont le développement intégré du jeune enfant, l'enseignement primaire, l'éducation à la santé et l'information sur le VIH/sida, l'alphabétisation fonctionnelle et l'enseignement coranique intégré associé à l'éducation des filles dans le nord du pays. On mettra davantage l'accent sur l'action en faveur des orphelins et des enfants vulnérables.

9. Le programme relatif à **l'eau, l'assainissement et l'hygiène** pour 2008 contribuera à améliorer, dans une mesure de 20 %, l'accès à l'eau salubre et l'utilisation de sanitaires dans 111 secteurs administratifs locaux au moins. Le programme a pour objet de proposer des stratégies concrètes et pratiques à l'appui des efforts menés, l'objectif étant de couvrir tout le pays. On continuera de mettre l'accent sur les zones rurales en tenant compte de l'expérience acquise dans le cadre de ce programme, de ses avantages comparatifs et de la stratégie mondiale de l'UNICEF en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène. L'action menée dans les écoles au titre de ce programme continuera de contribuer à la santé et à la bonne hygiène des enfants et à améliorer les taux de scolarisation et de persévérance scolaire des filles, tout en favorisant une évolution des comportements dans les communautés d'accueil. On continuera de combiner diverses initiatives qui s'inscriront dans une démarche globale de promotion de la salubrité de l'eau. L'UNICEF réorientera progressivement ses priorités, pour passer du lancement et de l'exécution de projets à la consolidation de démarches durables, en sensibilisant les pouvoirs publics et en leur apportant un appui, afin de les inciter à allouer des ressources à des programmes d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène.

10. Le programme **de protection et de participation** vise à aider le Nigéria à s'acquitter des obligations que lui imposent les instruments internationaux dans le domaine des droits de l'homme, en mettant la législation nationale en conformité avec la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, en améliorant la reconnaissance, la promotion, la protection, la compréhension et la réalisation des droits des femmes et des enfants à une protection, à une participation sans entrave à

la vie de la société et à des modes de vie sains. Les deux composantes de ce programme (droits, législation et protection spéciale et santé des adolescents, participation et autonomisation des femmes) doivent déboucher sur des résultats clairement définis dans les domaines suivants : enregistrement des naissances, réduction de la traite et de la maltraitance des enfants, administration de la justice pour mineurs, mise en conformité de la législation nationale avec la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et adoption de lois sur les droits des enfants dans 24 États, prévention du VIH et participation des femmes et des enfants. En ce qui concerne le VIH/sida, l'accent sera mis sur la prévention parmi les jeunes non scolarisés et sur la mise en œuvre accélérée du plan d'action national en faveur des orphelins et des enfants vulnérables.

11. L'objectif principal du programme relatif à la **planification et à la communication** est de promouvoir les droits des enfants et des femmes nigériens, y compris dans les situations d'urgence, en renforçant les capacités institutionnelles de planification du développement social et de gestion de bases de données sur la situation des enfants et des femmes, et en mettant au point des mesures appropriées en matière de communication, pour faciliter les changements de comportements aux niveaux de l'individu, des ménages et de la collectivité. La composante relative aux statistiques sociales, à l'analyse des politiques et au développement aura pour objet de suivre la situation des enfants et des femmes au moyen de bases de données socioéconomiques qui seront mises au point au niveau fédéral et au niveau des États, et en favorisant la prise de décisions basées sur des données objectives. La composante relative à la communication et à la constitution d'alliances a pour objet d'appuyer la communication, basée sur des données objectives en faveur des changements de comportement, en particulier dans les domaines de l'allaitement maternel exclusif, de l'alimentation complémentaire, de l'assainissement et de l'hygiène domestique, du traitement des maladies de l'enfant au sein de la famille, de l'éducation des filles et de la prévention du VIH/sida. Elle visera à créer un Mouvement en faveur des enfants au Nigéria ou à le renforcer, aux niveaux national et sous-national. Dans le cadre de la composante relative à la préparation et à la réaction aux situations d'urgence, on établira une cartographie du risque et de la vulnérabilité aux niveaux local et national, qui servira à orienter la mise au point et la gestion de plans d'urgence pour réagir aux crises aux divers niveaux. Dans les trois composantes, la priorité sera donnée au renforcement des capacités et à la mise au point de systèmes dans les 111 secteurs administratifs locaux et les 222 collectivités locales visés par le programme.

12. Le programme relatif au **développement communautaire** et le programme consacré aux **dépenses intersectorielles** viendront en appui à l'ensemble du programme de pays, auront une portée nationale, mais seront également axés sur le niveau sous-national. Ces programmes servent à couvrir les dépenses liées à l'exécution de l'ensemble du programme et les traitements du personnel qui, sans être directement imputables à des programmes particuliers, sont essentielles pour que les résultats escomptés soient atteints (dépenses intersectorielles), ainsi que les traitements du personnel et les dépenses associées à l'exécution au niveau sous-national (développement local) qui ne sont pas couvertes par le budget d'appui.

## **Partenariats principaux**

13. L'UNICEF travaillera en étroite collaboration avec les autorités fédérales, les gouvernements des États et les autorités locales, avec les communautés et, enfin, avec les enfants. La collaboration interinstitutions et la programmation commune seront élargies et renforcées dans le cadre du PNUAD et des divers groupes thématiques des Nations Unies. La collaboration avec d'autres partenaires, spécialement dans les domaines de l'éducation, de l'eau, de l'assainissement et de la protection, sera également renforcée. Des partenariats seront établis avec des organisations non gouvernementales et communautaires et avec la société civile, y compris les organisations religieuses et les chefs traditionnels, en particulier dans des domaines qui appellent une évolution des comportements. On continuera de s'employer à constituer des liens étroits avec le secteur privé.

## **Suivi et évaluation**

14. Les pratiques de suivi et d'évaluation en vigueur à l'UNICEF seront appliquées. Le Fonds continuera de renforcer le système DevInfo au Nigéria par la formation de partenaires, l'installation de logiciels et l'encadrement de leur utilisation à des fins de suivi et d'évaluation. Aucune évaluation importante n'est prévue durant le programme de courte durée.

## Tableau récapitulatif des résultats : programme de coopération Gouvernement fédéral du Nigéria-UNICEF pour 2008

<i>Domaine prioritaire du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF</i>	<i>Principaux résultats escomptés par domaine prioritaire</i>	<i>Principaux indicateurs de résultat</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération</i>	<i>Les principaux résultats escomptés dans ce domaine prioritaire contribueront à</i>
<b>Survie et développement du jeune enfant</b>	<p>Au moins 70 % des enfants qui doivent être vaccinés le sont complètement et reçoivent deux doses de vitamine A par an.</p> <p>Le pourcentage de femmes enceintes et d'enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide passe de 8 à 15 %.</p> <p>Le pourcentage d'enfants nourris exclusivement au sein passe de 17 à 30 %.</p> <p>Le pourcentage de personnes ayant accès à l'eau salubre passe de 53 % à 65 % et celui des personnes ayant accès à des installations sanitaires, de 65 % à 75 %.</p>	<p>Pourcentage d'enfants qui, devant être vaccinés, le sont complètement, et d'enfants qui reçoivent 2 doses de supplément en vitamine A par an.</p> <p>Pourcentage de femmes enceintes et d'enfants de moins de 5 ans dormant sous une moustiquaire imprégnée d'un insecticide rémanent</p> <p>Pourcentage de nourrissons de 0 à 6 mois nourris exclusivement au sein</p> <p>Pourcentage de personnes ayant accès à l'eau salubre, utilisant des systèmes sanitaires d'évacuation des excréments et ayant de bonnes habitudes d'hygiène</p>	<p>Rapports de surveillance sur la poliomyélite</p> <p>Données courantes du Système d'information de gestion sur la santé</p> <p>Enquêtes (enquête en grappes à indicateurs multiples, enquêtes démographiques et sanitaires)</p> <p>Rapports courants des centres de santé (système d'information de gestion sur la santé)</p> <p>Enquêtes</p>	<p>Partenaires du Comité de coordination interinstitutions (Gouvernement, Organisation mondiale de la santé (OMS), UNICEF, Agency for International Development (USAID), Union européenne (UE), Rotary, Gouvernement japonais)</p> <p>Projet de Partenariat pour la santé maternelle, néonatale et infantile pour le Nigéria</p> <p>Comité national sur l'alimentation et la nutrition; Ministère fédéral de la santé; Organisme national responsable des produits alimentaires et pharmaceutiques; UNICEF; USAID; Organisme de normalisation du Nigéria</p>	<p><i>Résultat escompté au titre du PNUAD :</i></p> <p>Amélioration de l'accès aux services sociaux de base, de leur utilisation et de leur qualité</p> <p>Réduction de la prévalence du paludisme</p> <p>Approvisionnement en eau salubre, utilisation des systèmes sanitaires d'évacuation des excréments et amélioration des habitudes d'hygiène de tous les Nigériens</p> <p><i>Objectif du plan d'action « Un monde digne des enfants » :</i></p> <p>Réduction de la malnutrition infantile</p> <p>Réduction du taux de mortalité maternelle</p> <p>Réduction du taux de mortalité infantile</p> <p><b>Objectifs du Millénaire pour le développement 4, 5, 6 et 7</b></p>
<b>Éducation de base et égalité des sexes</b>	<p>Augmentation de 2 % des taux de fréquentation et d'achèvement du cycle préscolaire pour les enfants de 3 à 5 ans; augmentation de 5 % du taux brut de scolarisation; amélioration de 2 % des taux nets de</p>	<p>Taux brut de scolarisation</p> <p>Taux net de scolarisation</p> <p>Taux d'achèvement des études</p> <p>Écart entre filles et garçons</p>	<p>Système d'information de gestion du Ministère de l'éducation nationale, donnée de référence sur le développement du jeune enfant, rapports d'inspection</p> <p>Rapports de suivi dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le</p>	<p>Ministère fédéral de l'éducation; Ministère fédéral de la santé; Ministère fédéral de la condition féminine; Ministère fédéral de l'industrie; Commission nationale de planification; Capacités pour le projet</p>	<p><i>Résultat escompté au titre du PNUAD :</i></p> <p>Promouvoir un traitement équitable des deux sexes dans l'enseignement primaire et secondaire, s'agissant de l'accès, de la fréquentation et des résultats</p>

<i>Domaine prioritaire du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF</i>	<i>Principaux résultats escomptés par domaine prioritaire</i>	<i>Principaux indicateurs de résultat</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération</i>	<i>Les principaux résultats escomptés dans ce domaine prioritaire contribueront à</i>
	<p>scolarisation et d'achèvement du cycle primaire et des taux de fréquentation des centres éducatifs non scolaires, y compris les écoles coraniques intégrées, dans les secteurs administratifs locaux visés par le programme</p> <p>Écart entre filles et garçons réduit de 4 % dans les écoles visées par le projet d'éducation des filles et de 2 % dans les secteurs administratifs locaux visés par le même programme</p> <p>Amélioration de 4 % des connaissances en matière de santé, de VIH et de sida, et des compétences pratiques parmi les apprenants dans les écoles ciblées, par rapport à la moyenne nationale</p>	<p>Pourcentage d'enfants ayant les connaissances exactes et les compétences pratiques nécessaires en matière de prévention du VIH et de promotion de la santé</p>	<p>développement et du programme Éducation pour tous</p> <p>Rapport de suivi des acquis scolaires</p> <p>Rapports d'inspection</p> <p>Rapports d'inspection et de suivi</p> <p>Rapport de suivi des acquis scolaires et études sur les connaissances, comportements et pratiques, établis pour le rapport d'inspection du secteur de la santé; évaluation rapide</p>	<p>d'éducation de base pour tous; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO); Banque mondiale; Département britannique du développement international; membres nigériens de l'initiative en faveur de l'éducation des filles (Action Health Inc.); organisation non gouvernementale pour les services d'aide à l'alphabétisation; Coalition Société civile pour l'action, de l'initiative « Éducation pour tous »; Fédération des associations des femmes musulmanes du Nigéria; Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire; Commission nationale des écoles normales; Comité en faveur de l'éducation de base pour tous; Commission nationale pour l'alphabétisation de masse, l'éducation des adultes et l'éducation non scolaire; Conseil nigérien de recherche et développement pédagogiques</p>	<p><i>Objectif du plan d'action « Un monde digne des enfants » :</i></p> <p>Élargir et améliorer la prise en charge précoce des enfants et l'éducation préscolaire</p> <p>Éliminer l'écart entre filles et garçons d'ici à 2005; et atteindre l'égalité des sexes en matière d'éducation d'ici à 2015</p> <p><b>Objectif du Millénaire pour le développement 2</b></p>

<i>Domaine prioritaire du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF</i>	<i>Principaux résultats escomptés par domaine prioritaire</i>	<i>Principaux indicateurs de résultat</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération</i>	<i>Les principaux résultats escomptés dans ce domaine prioritaire contribueront à</i>
<b>Enfants et VIH/sida</b>	<p>Au moins 10 centres de santé situés dans 15 États et sur le territoire de la capitale fédérale fournissent des services complets de prévention de la transmission materno-fœtale à toutes les patientes des consultations prénatales et aide aux enfants infectés par le VIH.</p> <p>Les instructeurs de l'éducation par les pairs fournissent aux jeunes non scolarisés de 10 États une information et leur dispensent une formation pratique, pour la prévention du VIH/sida.</p> <p>50 000 orphelins et enfants vulnérables reçoivent des services et un appui à la réalisation de leurs droits.</p>	<p>Nombre de mères séropositives ayant accès aux services de prévention de la transmission materno-fœtale</p> <p>Nombre d'enfants séropositifs recevant un traitement, des soins et des services d'appui</p> <p>Nombre de jeunes, filles et garçons, formés en tant que formateurs à l'éducation par les pairs</p> <p>Nombre d'orphelins pris en charge par un système de soutien communautaire</p>	<p>Rapports courants</p> <p>Rapports annuels courants</p> <p>Enquête et rapports annuels</p>	<p>Programmes nationaux de contrôle relatifs au sida et aux maladies sexuellement transmissibles,</p> <p>USAID, OMS, Comité national d'action contre le sida, Clinton Foundation, PNUAD, mécanisme de coordination de pays.</p> <p>Service national de la jeunesse, Association en faveur de la santé procréative, Ministère de l'éducation</p>	<p><i>Objectif du plan d'action « Un monde digne des enfants » :</i></p> <p>Réduire la proportion de nourrissons infectés par le VIH de 20 % d'ici à 2005, et de 50 % d'ici à 2010</p> <p>Mettre au point d'ici à 2003 des politiques et stratégies nationales visant à établir ou à renforcer les capacités publiques, familiales et communautaires de fournir un environnement protecteur pour les orphelins, et les filles et les garçons infectés par le sida</p> <p><b>Objectif du Millénaire pour le développement 6</b></p>
<b>Protection de l'enfance</b>	<p>Augmentation du nombre de naissances enregistrées, de 55 % à 65 % de tous les enfants de moins de 5 ans</p> <p>Institutions chargées de l'administration de la justice pour mineurs fonctionnant effectivement, dans les 15 États qui ont adopté une législation relative aux droits des enfants</p>	<p>Pourcentage d'enfants enregistrés après la naissance dans tout le pays</p> <p>Nombre d'enfants ayant accès à des services juridiques</p> <p>Nombre d'institutions chargées de l'administration de la justice pour mineurs créées et opérationnelles</p>	<p>Rapports sur l'enregistrement des naissances établis à l'échelle fédérale et au niveau des États</p> <p>Rapports annuels</p>	<p>Conseil national de la population, organisations non gouvernementales</p> <p>Ministère de la condition féminine et des affaires sociales, Ministère de la justice</p>	<p><i>Objectif du plan d'action « Un monde digne des enfants » :</i></p> <p>Article 32 sur le renforcement du partenariat avec les enfants, les parents et la famille, les pouvoirs publics, les parlementaires, les organisations non gouvernementales, la presse et les chefs spirituels</p>

Domaine prioritaire du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF	Principaux résultats escomptés par domaine prioritaire	Principaux indicateurs de résultat	Moyens de vérification	Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération	Les principaux résultats escomptés dans ce domaine prioritaire contribueront à
<b>Priorité absolue aux enfants dans les politiques, les lois et les budgets</b>	<p>Les parlementaires et les partenaires principaux connaissent la législation relative aux droits des enfants et s'engagent à ce qu'elle soit adoptée, et à ce que la Convention sur l'élimination de toutes les discriminations à l'égard des femmes soit incorporée dans le droit interne.</p> <p>Les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs du plan d'action « Un monde digne des enfants » sont incorporés dans la stratégie nationale de démarginalisation et de développement économiques (NEEDS II) et la Stratégie, au niveau des États, de démarginalisation et de développement économiques (SEEDS II) de 15 États au minimum.</p> <p>Descriptifs et plans d'urgence mis au point ou actualisés au niveau national et dans 15 États au moins.</p>	<p>Législation portant application de la Convention sur l'élimination de toutes les discriminations à l'égard des femmes adoptée au niveau national.</p> <p>Nombre d'États ayant adopté une législation sur les droits des enfants.</p> <p>États mettant en place une stratégie de démarginalisation et de développement économiques incorporant les objectifs du Millénaire pour le développement et ceux du plan d'action « Un monde digne des enfants »</p> <p>Plans mis au point ou actualisés au niveau national et au niveau des États</p> <p>Cartographies de la vulnérabilité et analyses des capacités publiées au niveau national et des États</p>	<p>Rapport annuel</p> <p>Rapport annuel</p> <p>NEEDS II, SEEDS II</p> <p>Descriptifs des situations d'urgence et plans d'urgence</p> <p>Cartographies de la vulnérabilité et analyses des capacités</p>	<p>Chambre des représentants et Sénat, Ministère chargé de la condition féminine et des affaires sociales, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, Agence canadienne de développement international, Parlement des enfants</p> <p>Commissions de planification aux niveaux fédéral et des États (ou institutions publiques équivalentes), Commission nationale de la population, PNUD, Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)</p> <p>Organismes chargés de la gestion des urgences aux niveaux national et des États, Institut pour la paix et le règlement des conflits, Commission nationale pour les réfugiés, PNUD, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, OMS, Croix-Rouge nigériane</p>	<p>Résultat escompté au titre du PNUAD :</p> <p>Objectifs 1 à 10 du plan d'action « Un monde digne des enfants » :</p> <p><b>Objectifs du Millénaire pour le développement 1 à 8</b></p>